



Feuille de Match Informatisée

Que faire en cas de dysfonctionnement ou d'absence de FMI ?

La partie Club

Prévoir une feuille de match papier et un rapport vierge d'incident FMI

Afin de remédier à toutes éventualités de bugs qui pourraient compromettre le bon fonctionnement de la FMI, le **club recevant** devra prévoir une **feuille de match papier** avec **l'annexe** pour chaque rencontre.

Prévoir le support d'identification des joueurs

En complément de la feuille de match papier, les deux équipes devront présenter à l'arbitre de la rencontre les licences dématérialisées via l'outil "Footclubs Compagnon". A défaut, le club présentera ses licences imprimées sur papier. **Dans ce cas, LE JOUEUR POURRA PARTICIPER A LA RENCONTRE.**

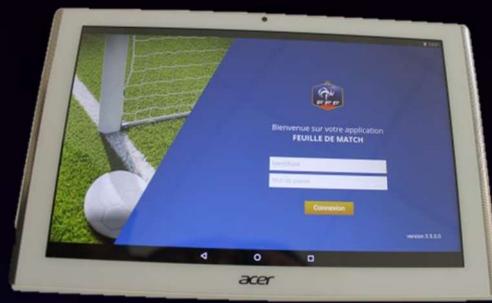
Si un joueur ne présente pas sa licence (via l'outil Footclubs Compagnon ou la liste papier des licenciés du club), **IL NE POURRA PAS JOUER sauf si le club donne à la place :**

- **Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie** de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné.
- **Un certificat médical de non contre-indication** à la pratique du football **ou la demande de licence** avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée.

Après la rencontre

La feuille de match PAPIER et le rapport d'incident FMI devront être scannés et retournés **par le club recevant** au secrétariat du District avant le lundi 12h ou le lendemain de match avant midi pour les rencontres en semaine.

Après avoir noté l'ensemble des informations et avoir fait signer les capitaines ou les dirigeants inscrits, **l'équipe visiteuse et l'arbitre** prendront par sécurité une photo de la feuille de match papier et du rapport d'incident FMI.



Feuille de Match Informatisée

Que faire en cas de dysfonctionnement ou d'absence de FMI ?

La partie Arbitre

Exiger la feuille de match et son annexe + le rapport d'incident FMI

Dès son arrivée, l'arbitre demandera au club recevant de lui procurer une feuille de match papier vierge, son annexe ainsi qu'un modèle de rapport FMI. Il s'en servira si la FMI est absente ou devient défectueuse.

Contrôle de l'identité des joueurs inscrits sur la feuille de match papier

En cas de recours à une feuille de match papier, dans les conditions de l'article 141 des Règlements Généraux de la FFF, l'arbitre exigera la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil, il acceptera du club l'imprimé sur papier la liste de ses licenciés comportant leur photographie.

Dernière possibilité : Si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il devra alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie médicale dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football.

En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'arbitre devra la retenir **uniquement si le club adverse dépose des réserves** et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition.

Nb – Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : dans ce cas, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Sauvegarde des données

La FMI fonctionne : Dans l'éventualité où un problème FMI surgirait, l'arbitre devra systématiquement prendre en photo la composition des équipes et les autres éléments essentiels à la rencontre (cartons, remplacements, réserves, observations...).

Si utilisation de la feuille de match PAPIER : l'arbitre prendra après le match en photo la feuille ainsi que son annexe et le rapport d'incident FMI, qu'il gardera au cas où.